

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le onze décembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 19

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : /

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 8

Claire BARRIN à Graziella POURROY-SOLARI, Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Benjamin DELOCHE à Claude COLLOMB-PATTON, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET, Franck PACCARD à Stéphane CHAUSSON

Absents : 4

Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN, Nelly VEYRAT-DUREBEX

Secrétaire de séance : Chantal PASSET

[DEL2024-098 - BUDGET ANNEXE « GESTION DES DECHETS » - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT](#)

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Vu le débat en commission Déchets du 16 octobre 2024 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du conseil communautaire du 26 novembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission finances et du bureau du 2 décembre 2024 ;

Vu l'avis du bureau du 10 décembre 2024 ;

Considérant que :

- Les autorisations de programme (AP) en investissement, ou autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement, correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel ;
- Les AP ou AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour leur financement. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;
- Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP ou AE correspondantes ;
- L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ;
- Le vote d'une AP/AE, obligatoirement soumis à la décision de l'assemblée communautaire intervient lors du budget primitif, voire à l'occasion des décisions modificatives, et fait l'objet d'une délibération spécifique.

Par ailleurs, il est précisé que seul le montant global de l'AP/AE est soumis au vote, les autres éléments portés dans la délibération sont donnés à titre indicatif. (ex : échéancier).

La mise en place d'une gestion pluriannuelle des dépenses pour la première fois en 2024 permettra d'inscrire au budget primitif le montant des seuls crédits de paiement et donc d'améliorer le taux de réalisation du compte administratif.

Il convient donc de présenter la liste des autorisations de programme (AP) et de les soumettre à l'approbation du conseil communautaire :

Autorisations de Programme (AP)					Montants proposés au vote			Crédits de paiement (CP)			
N°	Libellé	Section	Chapitre	Compte	Montant HT au 01-01-2024	Révision	Montant HT au 01-01-2025	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028
AP-02-2024-01	Achat camions	Investissement	Chap 21	art 2182	1 302 000 €	- 332 000 €	970 000 €	970 000 €	- €	- €	- €
AP-02-2024-02	Déchetteries - mise en conformité - études	Investissement	Chap 20	art 2031	282 000 €	- €	282 000 €	242 000 €	40 000 €		
AP-02-2024-03	Déchetteries - mise en conformité (acquisition terrains)	Investissement	Chap 21	art 2111	355 000 €	- 355 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
AP-02-2024-04	Déchetteries - mise en conformité (travaux)	Investissement	Chap 23	art 2313	3 119 000 €	1 045 000 €	4 164 000 €	762 000 €	2 300 000 €	1 102 000 €	
				Total Investissement	5 058 000 €	358 000 €	5 416 000 €	1 974 000 €	2 340 000 €	1 102 000 €	- €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à 24 pour, 1 abstention (M. Franck PACCARD) et 2 contre (M. Stéphane CHAUSSON et Mme Isabelle LOUBET GUELPA) :

- **APPROUVE** les autorisations de programme et autorisations d'engagement telles que présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et autorisation d'engagement et à mandater les dépenses afférentes ;
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2025 sont inscrits au budget primitif 2025 (budget annexe « Gestions des Déchets »).

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Chantal PASSET



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Passet', written over a horizontal line.

Délibération transmise en Préfecture le 30 décembre 2024
Publiée le 30 décembre 2024